

N° Convocation : EF\_MV2\_0221

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 -SESSION 1-**

**Etablissement : Institut Vétérinaire Abulcasis**

**Filière : Médecine Vétérinaire**

**Semestre : S3**

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 3 de La Faculté Abulcasis **Institut Vétérinaire Abulcasis** qui auront lieu du **02 au 21 janvier 2026** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : 8
- Emplacement : 21

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : SALMI Youssef
- N° d'inscription : INS-IVA00025622/2025
- CIN/Passeport : GI25943

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module               | Date Examen | Heure début |
|-------|----------------------|-------------|-------------|
| 1     | ECONOMIE GENERALE    | 05/01/2026  | 09h00       |
| 2     | COMPTABILITE-GESTION | 07/01/2026  | 09h00       |
| 3     | LANGUES              | 09/01/2026  | 09h00       |
| 4     | BIOCHIMIE            | 12/01/2026  | 09h00       |
| 5     | BIOLOGIE GENERALE    | 15/01/2026  | 09h00       |
| 6     | PHYSIOLOGIE ANIMALE  | 17/01/2026  | 09h00       |
| 7     | ANATOMIE I           | 20/01/2026  | 09h00       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens